

plique quelque chose de plus que la recommandation contenue dans le rapport. Il est possible qu'après avoir mûrement étudié la chose, et tout en sauvegardant les intérêts du Canada, il soit jugé opportun d'entamer des négociations dans le but d'obtenir la réciprocité et les avantages que j'ai signalés. Je ne veux pas me lier dans ce sens, avant d'avoir eu l'occasion d'approfondir la question sous tous ses aspects et dans toutes ses conséquences ; mais je dois signaler ceci : c'est que les privilèges que nous demandons aux Etats-Unis seront probablement compensés par des privilèges semblables que nous serons obligés d'accorder aux expéditeurs des bestiaux des Etats-Unis.

Relativement au projet de construction d'abattoirs dont il a été question, je désire faire observer que bien que le rapport ne fasse pas de recommandations distinctes en faveur de l'octroi d'une subvention aux compagnies d'abattoirs, les compartiments frigorifiques forment une partie nécessaire de tout projet d'établissement d'abattoirs, et toute aide donnée aux entrepôts frigorifiques constitue une aide donnée à quiconque désire établir des abattoirs dans le pays. Virtuellement, c'est donc une subvention indirecte, sinon directe, accordée aux abattoirs. En même temps, l'aide accordée aux entrepôts frigorifiques comprend la plus grande assistance donnée aux autres industries s'y rattachant, et n'est établie pas de ligne de démarcation spéciale pour cette industrie en particulier.

En réponse à l'honorable député d'Assiniboia (M. Davin), je dirai que bien que les observations qu'il a faites au sujet des buerries du Nord-Ouest soient contraires aux règlements dans la discussion de ce rapport, lequel n'a pas traité à la question, cependant, il peut être certain que je n'ai pas oublié la promesse que j'ai faite à la Chambre, l'autre soir, relativement à ce sujet, et que le gouvernement s'occupe sérieusement de la question d'accorder des subventions aux buerries du Nord-Ouest, et j'espère qu'il réalisera ce projet.

La proposition est adoptée, et le rapport approuvé.

#### SAUVAGES DU CAP CROKER.—SOINS MÉDICAUX.

M. McNEILL : Avant que l'on aborde l'ordre du jour, j'aimerais attirer l'attention de mon honorable ami, le premier ministre, sur un fait qui concerne les sauvages du Cap-Croker. On s'est dispensé des services du Dr Fisher, qui était le médecin de cette bande, et c'est un homme qui occupe une position très importante dans sa profession : il est coroner et examinateur du *Coll. of Dentistry* de Toronto. Si je comprends bien, un certain Dr Jimby, de Wiarton, est sur le point d'être nommé à cette charge. Je dirai que je n'accuse pas le ministre, ni le ministre intérimaire, ni aucun des fonctionnaires, mais je désire signaler à l'attention de mon honorable ami (M. Laurier) le fait que j'ai été informé—et je crois que mes renseignements me viennent d'une source digne de foi—que le Dr Jimby est sous le coup de très graves accusations, et si mes informations sont exactes, je crois en réalité que l'on ne devrait pas le nommer à une charge de cette nature.

Avant que cette affaire soit poussée plus loin, je demanderai à mon honorable ami (M. Laurier) de vouloir bien faire une enquête sur les accusations

dont j'ai parlé. S'il le désire, je ferai connaître ces accusations à l'honorable premier ministre.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Ce que vient de dire mon honorable ami (M. McNeill) est grave, mais il comprendra lui-même que ses énoncés sont d'une nature tellement générale, que le ministre ne saurait s'occuper de cette question. Si l'honorable député, comme il vient de le donner à entendre, à l'obligance de particulariser les accusations portées contre le nouveau fonctionnaire, je serai heureux de m'occuper de la chose.

#### SUBSIDES—LÉGISLATION FISCALE.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Je propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. DAVIN : Avant que la Chambre se forme en comité des subsides, M. l'Orateur, je présenterai la motion suivante :

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants—"vu les promesses faites par les chefs du parti libéral lorsqu'ils étaient dans l'opposition et les espérances qu'elles ont suscitées ;

Qu'en 1893 les principaux membres de la présente administration et du parti libéral, y compris M. Laurier, Mulock, Davies, Sutherland et autres, au nombre de 51, ont voté en faveur d'une proposition portant "qu'il est expédient de placer le fil d'engorgement sur la liste des articles admis en franchise";

Que les candidats de l'honorable premier ministre dans le Manitoba et le Nord-Ouest ont promis que s'il arrivait au pouvoir, il mettrait le fil d'engorgement, les instruments agricoles et le pétrole sur la liste des articles francs de droits ;

Que des espérances dans ce sens ont par suite été entretenues, à preuve qu'à une assemblée de l'Association libérale de Rockwood tenue le 15 août 1896 à Stonewall, une résolution de confiance en l'honorable M. Laurier et son gouvernement ayant été adoptée, il fut passé une résolution en faveur de la mise du fil d'engorgement, du pétrole, du fil barbelé et des clous sur la liste des articles francs de droits ;

Qu'en conséquence, cette Chambre est d'avis que lorsque le tarif sera révisé le gouvernement sera tenu en honneur de mettre les instruments aratoires, le fil d'engorgement et le pétrole sur la liste des articles francs de droits."

Je fais cette motion, appuyé par l'honorable député de Macdonald (M. Boyd). Il est inutile que je fasse perdre le temps de la Chambre en faisant de longues remarques à l'appui de cette motion, car elle fait connaître les opinions que les principaux membres du cabinet ont exprimées sur les questions dont il s'agit ici.

En faisant cette motion, j'ai l'appui de mes commettants, et je me renais à leurs désirs. Il est inutile qu'en proposant cette motion, je fasse plus qu'une allusion à la chaleur avec laquelle les membres du cabinet et leurs partisans, surtout l'honorable député de Lisgar (M. Richardson), ont parlé de cette question.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Si je comprends bien, M. l'Orateur, il y a un procès en invalidation d'élection dans Assiniboia-ouest, et dans un avenir rapproché, il devra arriver quelque chose, vu surtout que la majorité de mon honorable ami n'est pas considérable. Ainsi, nous avons la explication de cette motion. Quels que soient les mérites de la proposition d'inscrire sur la liste des articles admis en franchise les instruments aratoires, le pétrole, le fil d'engorgement, etc., et c'est une question discutable, et au sujet de laquelle, chacun des partis peut avoir des idées arrêtées. Je désire demander à mon honorable ami, s'il croit sé-